Deloitte.

Restructuration Deloitte inc.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

www.deloitte.ca

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-11-067094-264
SUR. : 41-3358866

C O U R S U P É R I E U R E
(en matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9533-6293 QUÉBEC INC.
(F.A.R.S. : GLOBO CHAUSSUSRES)

DÉBITRICE

RAPPORT DU SYNDIC CONCERNANT LA PROPOSITION
(Article 58 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Restructuration Deloitte inc. (le « **Syndic** »), agissant *in re*: la proposition de 9533-6293 Québec inc. (la « **Débitrice** »), soumet par la présente ce qui suit:

1.- Le 13 avril 2026, la Débitrice a déposé un avis d'intention. Le 9 octobre 2026, la Débitrice a déposé une proposition et celle-ci fut amendée le 29 octobre suivant. Une copie authentique de la proposition amendée est annexée au présent rapport et marquée comme pièce « A »;

2.- Le 15 octobre 2026, le Syndic a donné avis par la poste au représentant de la Débitrice et à chaque créancier connu et mis en cause par la proposition d'une assemblée des créanciers devant se tenir le 30 octobre 2026. Une liste des personnes ayant reçu ledit avis est annexée au présent rapport et marquée comme pièce « B »;

3.- Ledit avis était accompagné du rapport du syndic aux créanciers sur la proposition, d'une copie de la proposition, d'un état succinct de l'actif et du passif de la Débitrice, d'une liste de ses créanciers, d'une formule de réclamation, d'une formule de procuration, d'une formule de votation ainsi qu'un formulaire d'inscription à l'assemblée des créanciers. Des copies authentiques de l'avis, du rapport du syndic, de l'état succinct et de la liste des créanciers sont annexées au présent rapport et marquées comme pièces « C-1, C-2, C-3 et C-4 »;

4.- Antérieurement à l'assemblée des créanciers, le Syndic fait une enquête minutieuse et détaillée sur les obligations de la Débitrice, ses avoirs et leur valeur, sa conduite et les causes de son insolvabilité;

5.- L'assemblée des créanciers a été tenue le 30 octobre 2026, à 11 h, sous la présidence de monsieur Benoit Clouâtre, syndic autorisé en insolvabilité;

6.- Une copie du procès-verbal de la première assemblée des créanciers est annexée au présent rapport et marquée comme pièce « D »;

7.- Tel qu'il appert du procès-verbal de la première assemblée des créanciers, la proposition amendée a été acceptée par la majorité requise des créanciers non garantis.

8.- En outre, le Syndic est d'avis que:

a) La conduite de la Débitrice n'est pas répréhensible;

b) Aucun fait mentionné aux articles 173 et 177 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* sont susceptibles d'être prouvés contre la Débitrice.

9.- Le Syndic est d'avis que les termes et conditions de la proposition amendée sont à l'avantage des créanciers et nous en recommandons l'acceptation;

10.- Ce même jour, nous avons expédié au Surintendant des faillites une copie du présent rapport.

Fait à Québec, ce 16e jour de novembre 2026.



Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI
Restructuration Deloitte inc.
En sa qualité de syndic agissant *in re* : la proposition de 9533-6293 Québec inc. et non à titre personnel

PIÈCE « A »

Docusign Envelope ID: A48D45CB-B0CA-8F01-8102-F563DB958032

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
SUR. : 41-3358866
NO : 500-11-067094-264

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

9533-6293 QUÉBEC INC.

DÉBITRICE

P R O P O S I T I O N C O N C O R D A T A I R E A M E N D É E

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

9533-6293 QUÉBEC INC. soumet la proposition suivante à ses créanciers conformément aux dispositions de la section I de la partie III de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS

À moins d'indication contraire à cet effet dans la présente proposition, les termes suivants se définissent comme suit :

« **Créancier ordinaire** » signifie toute personne ayant une Réclamation ordinaire.

« **Débitrice** » signifie 9533-6293 Québec inc.

« **Honoraires et débours** » signifie les honoraires et débours du Syndic se rapportant directement ou indirectement à l'administration de l'avis d'intention déposé par la Débitrice et à la présente proposition.

« **LFI** » signifie la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en vigueur au Canada au moment du dépôt de l'avis d'intention déposé par la Débitrice.

« **Réclamation découlant de la résiliation d'un bail commercial** » signifie toute réclamation prouvable pouvant être produite en vertu du paragraphe 65.2(4) de la LFI par les créanciers SEC Immeuble Méga Centre Sainte-Foy et Ontrea inc., lesquels peuvent produire une preuve de réclamation pour une somme équivalant au moindre des montants suivants :

- Le montant du loyer stipulé pour la première année suivant la date de résiliation à laquelle elle est devenue effective, majoré de quinze pour cent du loyer à courir après la première année;
- Le montant équivalant à trois ans de loyer.

Docusign Envelope ID: A48D45CB-B0CA-8F01-8102-F563DB958032

« **Réclamation ordinaire** » signifie toute réclamation prouvable non garantie, non privilégiée – par application de l'article 136 de la LFI – et non prioritaire – par application de l'article 60 de la LFI – à l'égard de la Débitrice, incluant notamment les réclamations non liquidées, éventuelles, non cotisées ou non échues, ainsi que toute Réclamation découlant de la résiliation d'un bail commercial.

« **Syndic** » signifie Restructuration Deloitte inc.

« **Tribunal** » signifie tout tribunal mentionné aux paragraphes 183(1.1), (2.1) et (3) de la LFI.

Tout autre terme et expression utilisé dans la présente proposition doit être défini et interprété selon le sens qui lui est accordé dans la LFI, notamment mais non limitativement aux articles 2, 4 et 121 de cette loi.

2. CRÉANCIERS GARANTIS

Aux fins de la présente proposition, les créanciers garantis seront regroupés en trois (3) catégories distinctes. Celles-ci sont plus amplement décrites ci-après.

2.1 CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LAVAL

Toutes les réclamations prouvables de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval garanties par un ou des biens de la Débitrice seront payées conformément aux conventions déjà existantes ou selon les arrangements à intervenir entre ce créancier et la Débitrice.

2.2 LE GROUPE ALDO INC.

Toutes les réclamations prouvables de Le groupe Aldo inc garanties par un ou des biens de la Débitrice seront payées conformément aux conventions déjà existantes ou selon les arrangements à intervenir entre ce créancier et la Débitrice.

2.3 AUTRES CRÉANCIERS GARANTIS

Conformément aux dispositions du paragraphe 50.1(2) de la LFI, la Débitrice évalue à 0 $ la garantie se rapportant aux réclamations prouvables de tout autre créancier garanti. En conséquence, les réclamations prouvables de tout autre créancier garanti seront considérées comme étant des Réclamations ordinaires devant être réglées conformément à l'article 5 de la présente proposition.

3. HONORAIRES ET DÉBOURS

Les Honoraires et débours du syndic seront payés en sus du règlement proposé à l'article 5 de la présente proposition aux Créanciers ordinaires, sur présentation des comptes à la Débitrice et en priorité sur tout autre paiement prévu en vertu de la présente proposition.

Docusign Envelope ID: A48D45CB-B0CA-8F01-8102-F563DB958032

4. CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC UN DROIT PRIORITAIRE

4.1 RÉCLAMATIONS SALARIALES

Les employés de la Débitrice – actuels ou anciens – recevront, dès l'approbation de la présente proposition par le Tribunal, en sus du règlement proposé à l'article 5 de la présente proposition aux Créanciers ordinaires, un paiement égal, d'une part, à celui qu'ils seraient en droit de recevoir en application de l'alinéa 136(1)d) de la LFI si la Débitrice avait fait faillite à la date du dépôt de l'avis d'intention et, d'autre part, au montant des gages, salaires, commissions ou rémunérations pour services fournis entre cette date et celle de l'approbation de la présente proposition par le Tribunal.

4.2 RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

S'il en est, toute réclamation prouvable dont le paiement aurait été prioritaire, sous réserve des droits des créanciers garantis, en vertu des dispositions des alinéas 136(1) a), b), c), d.01), d.02), d.1), e), f), g), h), i) et j) de la LFI si la Débitrice avait fait faillite à la date du dépôt de son avis d'intention , sera payée intégralement, sans intérêt additionnel, en priorité sur tout Créancier ordinaire, au plus tard trente (30) jours suivant l'approbation de la présente proposition par le Tribunal, à même le règlement proposé à l'article 5 de la présente proposition aux Créanciers ordinaires.

4.3 RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE – D.A.S.

S'il en est, toute réclamation prouvable de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province pour des montants qui sont de nature à faire l'objet d'une demande aux termes d'une des dispositions prévues aux alinéas 60(1.1) a), b) et c) de la LFI sera payée intégralement, sans intérêt additionnel, en priorité sur tout Créancier ordinaire, au plus tard six (6) mois suivant l'approbation de la présente proposition par le Tribunal, à même le règlement proposé à l'article 5 de la présente proposition aux Créanciers ordinaires.

4.4 RÉGIMES DE PENSION PRESCRITS

S'il en est, toute réclamation prouvable se rapportant à un régime de pension prescrit institué pour les employés de la Débitrice et visée par l'article 60(1.5) de la LFI sera payée intégralement, sans intérêt additionnel, en priorité sur tout Créancier ordinaire, dès l'approbation de la présente proposition par le Tribunal, à même le règlement proposé à l'article 5 de la présente proposition aux Créanciers ordinaires.

Docusign Envelope ID: A48D45CB-B0CA-8F01-8102-F563DB958032

5. CRÉANCIERS ORDINAIRES

5.1 RÈGLEMENT PROPOSÉ AUX CRÉANCIERS ORDINAIRES

Sous réserve des paiements devant être effectués de façon prioritaire en vertu de la présente proposition, les Réclamations ordinaires, **à l'exception des Réclamations ordinaires du créancier Fonds régionaux de solidarité FTQ, s.e.c.**, seront réglées définitivement en contrepartie du paiement d'un montant forfaitaire de 1 000 000 $, payable par la Débitrice au Syndic.

5.2 PAIEMENT DU RÈGLEMENT PROPOSÉ AUX CRÉANCIERS ORDINAIRES

Le montant forfaitaire de 1 000 000 $ sera payable par la Débitrice au Syndic comme suit :

i) Le 15 janvier 2027 : 333 000 $;

ii) Le 15 juillet 2027 : 333 000 $;

iii) Le 15 décembre 2027 : 334 000 $.

En tout temps, la Débitrice pourra payer par anticipation la portion impayée du montant forfaitaire de 1 000 000 $.

5.3 DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES EN FAVEUR DES CRÉANCIERS ORDINAIRES

Le Syndic procédera à trois (3) distributions de dividendes en faveur des Créanciers ordinaires, aux dates suivantes :

i) 31 janvier 2027;

ii) 31 juillet 2027;

iii) 31 décembre 2027.

Le montant du dividende auquel chacun des Créanciers ordinaires aura droit sera calculé comme suit :

- Une première tranche d'un montant égal au moindre de :
  i) 1 000 $ ou;
  ii) sa Réclamation ordinaire prouvée;
- Une deuxième tranche d'un montant calculé au prorata des Réclamations ordinaires prouvées impayées après la première tranche ci-avant.

Docusign Envelope ID: A48D45CB-B0CA-8F01-8102-F563DB958032

5.4 RÈGLEMENT PROPOSÉ AU CRÉANCIER NON GARANTI FONDS RÉGIONAUX DE SOLIDARITÉ, S.E.C.

Toutes les Réclamations ordinaires du créancier non garanti Fonds régionaux de solidarité, s.e.c. seront réglées définitivement en contrepartie de la remise par la Débitrice, au plus tard le 31 janvier 2027, d'actions ordinaires (c.à.d. : actions participantes et votantes) de son capital-actions, le tout selon les arrangements à intervenir entre ce créancier et la Débitrice.

Pour plus de clarté, le créancier non garanti Fonds régionaux de solidarité, s.e.c. ne participera pas aux distributions prévues en faveur des Créanciers ordinaires prévues à l'article 5.3 de la présente proposition.

6. INSPECTEURS

Un maximum de cinq (5) inspecteurs pourront être nommés lors de l'assemblée des créanciers.

Les inspecteurs nommés auront notamment le pouvoir de faire abstraction d'un défaut d'exécution par la Débitrice d'une des dispositions de la présente proposition conformément aux dispositions de l'article 62.1 de la LFI.

7. RÉCLAMATIONS CONTRE LES ADMINISTRATEURS

Conformément au paragraphe 50(13) de la LFI, l'approbation de la présente proposition par le Tribunal aura pour effet de régler définitivement, sans paiement additionnel, toute réclamation pouvant être faite à l'égard des administrateurs - actuels ou anciens - de la Débitrice et visant des obligations pour lesquelles ils pouvaient être, ès qualités, responsables en droit.

8. SYNDIC

Tout montant payable aux termes de la présente proposition par la Débitrice devra être versé entre les mains du Syndic afin d'être distribué aux créanciers conformément aux modalités prévues dans la LFI et dans la présente proposition.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Syndic pourra exercer tous les pouvoirs et recours qui lui sont légalement permis d'exercer à l'exception expresse de ceux prévus aux articles 95 à 101 de la LFI ainsi qu'aux articles 1631 à 1636 du *Code civil du Québec.*

[Signature sur la page suivante]

Docusign Envelope ID: A48D45CB-B0CA-8F01-8102-F563DB958032

Fait à Montréal, ce 29e jour d'octobre 2026.

9533-6293 QUÉBEC INC.

PAR/ 

Steven Poirier, président

PIÈCE « B »

Liste d'envoi aux créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Directeur	Steven Poirier		121, rue Northgate Beaconsfield QC H9W 1Y1
Garanti	Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval		440, autoroute Chomedey Laval QC H7X 3S9
	The Aldo Group Inc.		905, rue Hodge Montréal QC H2N 2B3
Non-garanti	2550 Daniel-Johnson Investments Ltd.		600-1300, rue Sherbrooke Ouest Montreal QC H3G1H9
	9139-6366 Québec inc.		200 - 3200, boulevard de la Gare Vaudreuil-Dorion QC J7V 8W5
	9171-9922 Qc Inc. 4240073 Canada Inc. et 9224-1892 Qc Inc.		Immobilier CarbonLeo Inc. 8500, boulevard Décarie, 8e étage Mont-royal QC H4P 2N2
	Adidas Canada Limited		8100 Highway 27 Woodbridge ON L4H 3N2
	Adidas Group Canada 6200015118		8100 Hwy 27 Woodbridge ON L4H 3N2
	Alexandre Halle Videaste		55, Rue Menard St-Basile-Le-Grand QC J3N 1J4
	Andrée-Anne Blais		485, Place de la Bonne-Entente Trois-Rivières QC G9B 0H6
	ARC - Taxe - Québec		Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9
	Asics Canada Corporation		101, rue des Abénaquis, Suite 401 Sherbrooke QC J1H 1H1
	Audrey-Maude Pitre		9420-14, Clément Lasalle QC H8R0A6
	Awin Inc		8 Market Place Suite 600 Baltimore MD 21202 États-Unis
	Bauward Real Estate Inc.		6010-430, Arthur-Sauvé Blvd. Saint-Eustache QC J7R 6V7
	BCIMC Realty Corporation / Marché Central Holdings		QuadReal Property Group Commerce Court West 199 Bay Street, Suite 4900 Toronto ON M5L 1G2
	BFL Canada Risk And Insurance Services Inc.		2001, Mcgill College Avenue, Suite 2200 Mont QC H3A1G1
	Birkenstock Canada Ltd		100, Promenade Des Lanternes, Suite 230 Brossard QC J4Y 0N7
	Bramalea City Centre Equities Inc.		Morguard Investments Limited 55 City Centre Drive, suite 800 Mississauga ON L5B 1M3
	C&J Clark Canada Ltd		PO Box 4090 C/O 920360 Stna Toronto ON M5W 0E9
	Centre de L'Estrie Inc.		630, rue Saint-Paul Ouest, bureau 600 Montreal QC H3C 1L9

Liste d'envoi aux créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	Champlain Place (Moncton) Limited Partnership		c/o 16191444 Canada lnc. 2900-600, boulevard de Maisonneuve Ouest Montréal QC H3A 3J2
	CNESST du Québec (formerly CSST) - ÎLe-de-Montréal		CP 3 Succursale Place-Desjardins 1 complexe Desjardins Tour Sud 31e étage Montréal QC H5B 1H1
	Cole Haan Canada ULC		13850 Steeles Avenue West Suite 860 Halton Hills ON L7G 0J1
	Columbia Sportwear Canada Ltd		1425 Max Brose Dr London ON N6N 0A2
	Complexe Pointe-Claire Inc.		700-439 University Ave. Toronto ON M5G1Y8
	Corporation First Capital (Lachenaie) / Desjardins Sécurité financière		7600, boulevard Viau RDC 113 Montréal QC H1S 2P3
	Crocs Canada Inc.		400222 P.O. Box 4375 Stn A Toronto ON M5W 0J3
	EDC		150 Slater St Ottawa ON K1A 1K3
	Eleonore Briere-Mireault		402-280, rue du Bord-de-L'Eau Ouest Longueuil QC J4H3Y8
	ÉNERGIR (formerly Gaz Métro)		Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3
	Fonds régionaux de solidarité FTQ		4805, boul. Lapinière Brossard QC J4Z 0G2
	Galena Société en commandite		2960, boulevard Laurier, bureau 020 Québec QC G1V 4S1
	Geox Canada Inc		100-2110 BLVD Matheson E Mississauga ON L4W 5E1
	Hydro-Québec	Service de Recouvrement	3ème étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3
	Immeuble 705 Ste-Catherine inc.		Jones Lang LaSalle Real Estate Services, Inc. East Tower, 22 Adelaide Street West, 26th Floor Toronto ON M5H 4E3
	Importation 4e Avenue inc.		200-185, avenue Dorval Dorval QC H9S 5J9
	Importations Moda		10847, ave Moisan Montreal QC H1G 4N6
	Indeka Imports Ltd		2120 Bristol Cir Oakville ON L6H 5R3
	Jungle Media		525, Avenue Viger Ouest, 4e Étage Montreal QC H2Z 0B2
	KLAVIYO		125 Summer St. Floor 6 Boston MA 02111 États-Unis
	Lacoste Canada Inc		4200, boul. St-Laurent Montreal QC H2W 2R2
	Lambert Design Inc		3720 Highway Des Laurentides Laval QC H7P 6A9
	Laurie Côté		862, rue Armand-Matte Lévis QC G6V 0G6

Liste d'envoi aux créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	Les Immeubles du Carrefour Richelieu Ltée		2900-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal QC H3A 3J2
	Les Immeubles VGH Saint-Jérôme inc.		106, avenue Gun Pointe-Claire QC H9R 3X3
	Logica Sport		12060, Albert-Hudon Montreal QC H1G 3K7
	M & M Footwear inc.		4350, Thimens St-Laurent QC H4R 2P2
	Maryse Ward Consultante		288, Laporte Laval QC H7G 3X5
	Mavlo Design		1641, Rodrigue Terrebonne QC J7M 0K1
	Merrell Footwear - Div Of Wolverine World Wide Canada ULC		6225 Millcreek Drive Mississauga ON L5N0G2
	Multi Art		1750, ch. Morrisson Saint-Lin--Laurentides QC J5M 1W7
	Nationex		3505, boul. Losch Saint-Hubert QC J3Y 5T7
	New Balance Canada Inc		PO Box 4283, Postal Station A Crocs Canada Inc. Toronto ON M5W 5W6
	Nike Canada Ltd		PO Box 4090 Station A Toronto ON M5W 0E9
	North American (Boucherville) Corp. et CREIT (Boucherville) Limited Partnership		Centrecorp Management Services Ltd 2851, John Street, Suite 1 Markham ON L3R 5R7
	Olivier Garneau		607 - 2100, rue René Longueuil QC J4K 0C7
	Omnitrans Inc		4300, Jean-Talon Ouest Montreal QC H4P1W3
	Ontrea Inc.		Primaris Management Inc. 20, Queen Street West, suite 500 Toronto ON M5H 3R4
	OPM Pros Marketing Corp		4990, Jean Talon Ouest Montreal QC H4P 1W9
	Orimar Marin (Bona Fide)		98 Edington St Moncton NB E1E0G6
	Place Rosemère inc.		Morguard Investments Limited 401, Labelle Boulevard Rosemère QC J7A 3T2
	Place Versailles Inc.		300-5125, rue du Trianon Montréal QC H1M 2S5
	Proaction Informatique Inc.		666, rue de la Coulée Sainte-Julie QC J3E 1J9
	Proactive Supply Chain Group Qc Inc.		610, rue Notre-Dame Est Montréal QC H1N0E1
	Puma Canada Inc.		165 Galaxy Blvd Ste 201 Toronto ON M9W 0C8
	Revenu Québec	Direction régionale du recouvrement	3800, rue de Marly, secteur 6-4-5 C.P. 27760, succursale Terminus Québec QC G1K 0L9
	Rewind Software inc.		Commerce Court West 199 Bay St., suite 5300 Toronto ON M5L 1B9

Liste d'envoi aux créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	Riskified Inc		220 5Th Avenue 2Nd Floor New York NY 10001 États-Unis
	Rogers		333 Bloor Street East, 10th Floor Toronto ON M4W 1G9
	Secur Plus		7535, Henri-Bourassa Est Montreal QC H1E1N9
	Service de livraison Onship		680, avenue Victoria, Bureau 147 Saint-Lambert QC J4P 3S1
	Shopify (USA) inc.		151 O'Connor St., Ground Floor Ottawa ON K2P 2L8
	Shopify inc.		151 O'Connor St. Ground Floor Ottawa ON K2P 2L8
	Skechers Usa Canada Inc		PO Box 4283 Toronto ON M2J 4A6
	Société de Développement Commercial		160, boul. de l'Hôpital, bureau 202 Gatineau QC J8T 8J1
	Société en Commandite Dma Laurier Québec		Jones Lang LaSalle Real Estate Services, Inc. East Tower, 22 Adelaide Street West, 26th Floor Toronto ON M5H 4E3
	Société en Commandite Immeubles Mega Centre Ste-Foy No. 1		4120, rue Sainte-Catherine Ouest, 5e étage Westmount QC H3Z 1P4
	The North Face - Vf Outdoor Canada Co		3260, Guenette St Saint Laurent QC H4S 2G5
	Trend Marketing Wholesale Inc		1500 Lodestar Rd Toronto ON M3J 3C1
	Under Armour		169 Enterprise Blvd Unionville ON L6G 0E7
	VFC - Jansport		T6106 P.O. Box 6100 Postal Station F Toronto ON M4Y 2Z2
	Vision Propre Inc.		3809, rue Groulx Laval QC H7E 1H8
	Visual Box inc.		1605, rue d'Iberville Montréal QC H2K 3B8
	Waste Connections of Canada Inc.		6220 Hwy 7, Suite 600 Woodbridge ON L4H 4G3

PIÈCE « C-1 »

Deloitte.

Restructuration Deloitte Inc.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7
Canada

Tél. : 514 390-1730

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-11-067094-264
SUR.: 41-3358866

C O U R S U P É R I E U R E
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9533-6293 QUÉBEC INC
(F.A.R.S. : GLOBO CHAUSSUSRES)

DÉBITRICE

- ET -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

SYNDIC

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS
(article 51 de la Loi)

AVIS est donné que **9533-6293 QUÉBEC INC.** a déposé une proposition entre nos mains le 9 octobre 2026 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité.*

Ci-inclus une copie de la proposition, une copie du rapport du syndic sur la proposition, un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 $ ou plus.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 30 octobre 2026, à 11 h, par visioconférence. Nous demandons aux créanciers qui désirent participer à l'assemblée de compléter le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner, par courriel, à l'adresse suivante : reclamation-claim@deloitte.ca et ce, au plus tard le 29 octobre à 17 h. Pour les créanciers ou leur représentant qui se seront inscrits, vous recevrez, par courriel, un lien qui vous permettra de participer à l'assemblée. Veuillez noter que seuls ceux qui se sont inscrits pourront assister à l'assemblée.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle qu'elle est formulée ou telle qu'elle est modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les procurations et les formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable.

Daté à Montréal, ce 15e jour d'octobre 2026.

Restructuration Deloitte Inc.
En sa qualité de syndic agissant *in re* : la proposition de 9533-6293 Québec inc.

PIÈCE « C-2 »

Restructuration Deloitte inc.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

www.deloitte.ca

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-11-067094-264
SUR. : 41-3358866

C O U R S U P É R I E U R E
(en matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9533-6293 QUÉBEC INC.
(F.A.R.S. : GLOBO CHAUSSUSRES)

DÉBITRICE

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA PROPOSITION
(Paragraphe 50(10) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport, préparé par Restructuration Deloitte inc., en sa qualité de syndic (le « **Syndic** »), est destiné à l'usage exclusif des créanciers de 9533-6293 Québec inc. (F.A.R.S. : Globo Chaussures) (la « **Débitrice** »). Il vise à leur fournir de l'information utile en prévision de l'assemblée des créanciers au cours de laquelle ils seront appelés à se prononcer sur la Proposition (terme défini ci-après).

2. Le présent rapport traite plus particulièrement des sujets ci-après :

   I. Avis au lecteur;
   II. Description sommaire de la Débitrice et de ses activités commerciales;
   III. Les procédures en vertu de la LFI;
   IV. Les résultats financiers de la Débitrice;
   V. Sommaire de la proposition faite aux créanciers ordinaires;
   VI. Conversion en actions de la réclamation prouvable d'un créancier ordinaire;
   VII. Réalisation projetée dans un contexte de faillite;
   VIII. Conclusions et recommandations du Syndic

I. AVIS AU LECTEUR

3. Les informations présentées dans le présent rapport ont principalement été recueillies auprès de la Débitrice. Le Syndic n'a pas exécuté de travaux d'audit ou de certification sur celles-ci et, par conséquent, il n'exprime pas une opinion d'auditeur ou d'expert-comptable à leur égard.

4. L'information financière prospective contenue dans le présent rapport est fondée sur des hypothèses concernant des évènements à venir. En conséquence, malgré les efforts déployés pour qu'il en soit autrement, les résultats réels différeront des résultats projetés et les écarts pourraient être importants. En conséquence, le Syndic ne peut pas affirmer et n'affirme pas que les projections contenues dans le présent rapport se réaliseront.

II. DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA DÉBITRICE ET DE SES ACTIVITÉS COMMERCIALES

5. La Débitrice est une société constituée en janvier 2025 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

6. La Débitrice est une société privée dont le capital-actions est détenu par les actionnaires suivants :

   a) Gestion SFND Capital inc. (non majoritaire);
   b) Groupe GMG Capital inc. (non majoritaire);
   c) Benito Paquette (non majoritaire).

7. Messieurs Robert Guy, Benito Paquette et Steven Poirier sont administrateurs de la Débitrice. Monsieur Steven Poirier est président de la Débitrice et nommé afin d'agir à titre de représentant de celle-ci dans le cadre des procédures en vertu de la LFI.

8. Le siège social de la Débitrice est situé à Montréal (Québec).

9. Depuis le mois d'avril 2025, la Débitrice exploite une vingtaine de magasins de vente au détail de chaussures pour la famille sous le nom d'affaires « Globo Chaussures ». Ces magasins sont situés dans la province de Québec, au Nouveau-Brunswick (un (1) magasin) et en Ontario (un (1) magasin). La Débitrice exploite aussi un site transactionnel en ligne.

10. Environ 213 employés(es) travaillent présentement pour la Débitrice.

III. LES PROCÉDURES EN VERTU DE LA LFI

11. Le 13 avril 2026, la Débitrice a déposé un avis d'intention auprès du Bureau du surintendant des faillites. Le même jour, Restructuration Deloitte a accepté d'agir à titre de syndic dans le cadre de cette procédure.

12. À quatre (4) occasions, soit le 12 mai, le 26 juin, le 7 août et le 24 septembre 2026, le Tribunal a prolongé le délai dont disposait la Débitrice pour soumettre une proposition à ses créanciers.

13. Le 9 octobre 2026, la débitrice a déposé une proposition (la « **Proposition** ») auprès du Bureau du surintendant des faillites.

14. Le 30 octobre 2026, une assemblée des créanciers sera tenue. Au cours de celle-ci, les créanciers de la Débitrice seront appelés à se prononcer sur la Proposition.

IV. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA DÉBITRICE

15. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et le bénéfice net, réels[1] et budgétés, de la Débitrice au cours de ses douze (12) premiers mois d'exploitation, soit pour la période de douze (12) mois terminée le 31 mars 2026.

9533-6293 QUÉBEC INC. Chiffre d'affaires et bénéfice net (perte nette) Pour la période de douze (12) mois terminée le 31 mars 2026 En million de dollars (non audité)	Réel	Budgeté	Écart
Chiffre d'affaires	25,7	38,0	(12,3)
Bénéfice net (perte nette)	(3,0)	0,4	(3,4)

16. Au cours de ses douze (12) premiers mois d'exploitation, soit au cours de la période de douze (12) mois terminée le 31 mars 2026, le chiffre d'affaires de la Débitrice a été de 12,3 M$ (ou 32 %) inférieur à celui budgété. Au cours de cette même période, la Débitrice a subi une perte nette de 3,0 M$.

17. Selon la Débitrice, cet important écart négatif entre le chiffre d'affaires réel et celui budgété constitue la principale cause de ses difficultés financières.

V. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION FAITE AUX CRÉANCIERS ORDINAIRES[2]

18. La Proposition prévoit, entre autres, que les créanciers ordinaires verront leur réclamation réglée définitivement en contrepartie d'un montant forfaitaire de 1 000 000 $, payable par la Débitrice à même les fonds générés par ses opérations courantes.

19. En vertu de la proposition, le Syndic procédera à trois (3) distributions de dividendes en faveur des créanciers ordinaires, aux dates suivantes :

a) 31 janvier 2027 : 333 000 $;

b) 31 juillet 2027 : 333 000 $;

c) 31 décembre 2027 : 334 000 $.

1 Source : États financiers internes non audités préparés par la Débitrice.

2 Ce sommaire ne se substitue pas à la Proposition et ne représente pas un résumé exhaustif de son contenu.

20. Le montant auquel chacun des créanciers ordinaires aura droit en vertu de la Proposition sera calculé comme suit :

    a) Une première tranche d'un montant égal au moindre de :

        i) 1 000 $;

        ii) Sa réclamation ordinaire prouvée.

    b) Une deuxième tranche d'un montant calculé au prorata des réclamations ordinaires prouvées impayées après la première tranche ci-avant.

21. Le Syndic estime que les créanciers ordinaires peuvent espérer recevoir un dividende d'un montant égal ou supérieur à 15 %[3] du montant de leur réclamation ordinaire prouvée par le biais de la Proposition.

22. La Proposition prévoit que les honoraires et débours du Syndic seront payés par la Débitrice, en sus du montant forfaitaire de 1 000 000 $ offert aux créanciers ordinaires.

VI. CONVERSION EN ACTIONS DE LA RÉCLAMATION PROUVABLE D'UN CRÉANCIER ORDINAIRE

23. En mars 2025, Fonds régionaux de solidarité FTQ, s.e.c. a accordé un prêt non garanti d'un montant de 2 000 000 $ à la Débitrice. Ce prêt prévoit un droit de conversion de la créance en actions du capital-actions de la Débitrice advenant un défaut de cette dernière.

24. Tel que le prévoit la Proposition, le créancier ordinaire Fonds régionaux de solidarité FTQ, s.e.c. accepte de renoncer au dividende auquel il aurait droit en vertu de la Proposition et de voir sa réclamation ordinaire réglée définitivement en contrepartie de la remise par la Débitrice d'actions ordinaires (votantes et participantes) de son capital-actions.

25. Le Syndic estime que le créancier ordinaire, Fonds régionaux de solidarité FTQ, s.e.c. renonce à un dividende d'un montant qu'il estime à environ 220 000 $, au bénéfice des autres créanciers ordinaires, en contrepartie d'actions ordinaires (votantes et participantes) du capital-actions de la Débitrice. En conséquence, le Syndic est d'avis que cette opération de conversion est avantageuse pour les autres créanciers ordinaires de la Débitrice.

VII. RÉALISATION PROJETÉE DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

26. Le refus de la Proposition par les créanciers entraînerait automatiquement la faillite de la Débitrice.

27. Le tableau de la page suivante présente une projection de la réalisation des biens de la Débitrice et de l'allocation du produit de celle-ci dans un contexte de faillite.

3 Cette estimation est fondée sur les réclamations ordinaires divulguées au Syndic par la Débitrice à la date du présent rapport, lesquelles sont d'un montant total de 6 500 000 $.

9533-6293 Québec Inc. **Réalisation des biens de la Débitrice dans un contexte de faillite** **Au 30 septembre 2026** **(non audité)**		**Valeur de réalisation**	
	Valeur comptable	(%)	($)
Inventaire de marchandises	5 526 718	65%	3 592 366
Frais payés d'avance	371 624	0%	-
Immobilisations corporelles	409 456	20%	81 891
Immobilisations incorporelles	157 094	0%	-
Autres actifs	66 436	0%	-
			3 674 258
Coûts se rapportant à l'administration de la faillite			(250 000)
Montant disponible pour répartition entre les créanciers			**3 424 258**
Créanciers garantis			
Réclamations salariales assujetties au P.P.S.			400 000
Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval			308 528
Le Groupe Aldo inc.			2 839 889
Réclamation des créanciers garantis			**3 548 417**
Surplus (déficit) avant répartition aux créanciers non garantis			**(124 159)**

28. Cette projection mène le syndic aux deux conclusions suivantes :

    a) La réalisation des biens de la Débitrice dans un contexte de faillite permettrait seulement de couvrir les coûts se rapportant à l'administration de la faillite, les réclamations salariales assujetties au *Programme de protection des salariés* (PPS) et une portion des réclamations des créanciers garantis Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval et Le Groupe Aldo inc., lesquelles sont garanties par des sûretés hypothécaires couvrant l'universalité des biens de la Débitrice[4].

    b) Les créanciers ordinaires ne recevront pas de dividende advenant la faillite de la Débitrice.

VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SYNDIC

29. Les créanciers ordinaires ne recevront pas de dividende advenant la faillite de la Débitrice.

30. La Proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers de la Débitrice.

31. L'acceptation de la Proposition par les créanciers permettra la continuité de l'exploitation de l'entreprise de la Débitrice de façon ininterrompue.

32. Pour les motifs précités, le Syndic recommande aux créanciers de voter en faveur de l'acceptation de la Proposition.

4 Ces sûretés hypothécaires ont été publiées au R.D.P.R.M en mars et avril 2025. Le Syndic n'a pas obtenu d'opinion juridique indépendante confirmant la validité et l'opposabilité de celles-ci.

Fait à Montréal, ce 14 octobre 2026.



Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI
Restructuration Deloitte inc.
En sa qualité de syndic agissant *in re* :
la proposition de 9533-6293 Québec inc.
et non à titre personnel.



Benoit Clouâtre, CPA, CIRP, SAI
Restructuration Deloitte inc.
En sa qualité de syndic agissant *in re* :
la proposition de 9533-6293 Québec inc.
et non à titre personnel.

PIÈCE « C-3 »

Docusign Envelope ID: 6E42E7D6-96EB-8BFF-80D5-23DED9F28884

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-067094-264
No dossier: 41-3358866

[X] original [ ] modifié

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - proposition déposée par une entité
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 9 octobre 2026. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (*choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails*) :

[ ] Conditions du marché défavorables;	[ ] Variation du taux de change;	[ ] Récession;	[ ] Mauvais résultats financiers;	[ ] Problèmes judiciaires (veuillez préciser);
[ ] Manque de financement ou de capitaux;	[ ] Compétition;	[ ] Restrictions réglementaires;	[ ] Catastrophe naturelle;	[ ] Augmentation du coût des affaires;
[ ] Augmentation des coûts fixes;	[ ] Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures;		[ ] Échec de campagne de publicité;	[ ] Problèmes personnels;
[ ] Mauvaise gestion;	[ ] Erreur de comptabilité;	[ ] Dettes fiscales;	[ ] Main d'œuvre;	[X] Autre (veuillez préciser).

Détails pertinents :

[Autre] Les résultats financiers inférieurs à ceux projetés lors de l'acquisition.

Actif

(total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)

1. Espèces		0,00
2. Dépôts en institutions financières		0,00
3. Comptes à recevoir et autres créances		
Total	0,00	
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00	0.00
4. Inventaire		3 600 000,00
5. Aménagements, etc.		0,00
6. Bétail		0,00
7. Machines et outillage		0,00
8. Immeubles et biens réels		0,00
9. Ameublement		0,00
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.)		0.00
11. Véhicules		0,00
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.)		0,00
13. Autres biens		80 001,00
Total des lignes 1 à 13		3,680,001.00
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :		
Montant du capital souscrit	0,00	
Montant du capital payé	0,00	
Solde souscrit et impayé	0,00	
Estimation du solde qui peut être réalisé	0,00	0,00
Total de l'actif		3 680 001,00
Déficit		-8,015,294.79
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13		0.00

Passif

(total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)

1. Créanciers garantis	3 148 416,56
2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires	0,00
3. Créanciers non garantis	8 546 879,23
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres pouvant être	0,00
Total du passif	11 695 295,79
Surplus	8,015,294.79

PIÈCE « C-4 »

Liste des créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	$ Réclamation
Garanti	Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval		440, autoroute Chomedey Laval QC H7X 3S9	308,527.56
	The Aldo Group Inc.		905, rue Hodge Montréal QC H2N 2B3	2,839,889.00
Non-garanti	2550 Daniel-Johnson Investments Ltd.		600-1300, rue Sherbrooke Ouest Montreal QC H3G1H9	72,257.12
	9139-6366 Québec inc.		200 - 3200, boulevard de la Gare Vaudreuil-Dorion QC J7V 8W5	35,460.04
	9171-9922 Qc Inc. 4240073 Canada Inc. et 9224-1892 Qc Inc.		Immobilier CarbonLeo Inc. 8500, boulevard Décarie, 8e étage Mont-royal QC H4P 2N2	16,425.07
	Adidas Canada Limited		8100 Highway 27 Woodbridge ON L4H 3N2	152,752.83
	Adidas Group Canada 6200015118		8100 Hwy 27 Woodbridge ON L4H 3N2	153,331.97
	Alexandre Halle Videaste		55, Rue Menard St-Basile-Le-Grand QC J3N 1J4	180.00
	Andrée-Anne Blais		485, Place de la Bonne-Entente Trois-Rivières QC G9B 0H6	3,449.26
	ARC - Taxe - Québec		Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	1.00
	Asics Canada Corporation		101, rue des Abénaquis, Suite 401 Sherbrooke QC J1H 1H1	78,254.54
	Audrey-Maude Pitre		9420-14, Clément Lasalle QC H8R0A6	225.00
	Awin Inc		8 Market Place Suite 600 Baltimore MD 21202 États-Unis	1,561.48
	Bauward Real Estate Inc.		6010-430, Arthur-Sauvé Blvd. Saint-Eustache QC J7R 6V7	9,584.32
	BCIMC Realty Corporation / Marché Central Holdings		QuadReal Property Group Commerce Court West 199 Bay Street, Suite 4900 Toronto ON M5L 1G2	139,378.07
	BFL Canada Risk And Insurance Services Inc.		2001, Mcgill College Avenue, Suite 2200 Mont QC H3A1G1	5,985.51
	Birkenstock Canada Ltd		100, Promenade Des Lanternes, Suite 230 Brossard QC J4Y 0N7	263,688.04
	Bramalea City Centre Equities Inc.		Morguard Investments Limited 55 City Centre Drive, suite 800 Mississauga ON L5B 1M3	56,561.24
	C&J Clark Canada Ltd		PO Box 4090 C/O 920360 Stna Toronto ON M5W 0E9	4,302.08
	Centre de L'Estrie Inc.		630, rue Saint-Paul Ouest, bureau 600 Montreal QC H3C 1L9	41,694.52
	Champlain Place (Moncton) Limited Partnership		c/o 16191444 Canada lnc. 2900-600, boulevard de Maisonneuve Ouest Montréal QC H3A 3J2	27,384.24

Liste des créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	$ Réclamation
Non-garanti	CNESST du Québec (formerly CSST) - ÎLe-de-Montréal		CP 3 Succursale Place-Desjardins 1 complexe Desjardins Tour Sud 3 le étage Montréal QC H5B 1H1	1.00
	Cole Haan Canada ULC		13850 Steeles Avenue West Suite 860 Halton Hills ON L7G 0J1	147,984.26
	Columbia Sportwear Canada Ltd		1425 Max Brose Dr London ON N6N 0A2	27,483.92
	Complexe Pointe-Claire Inc.		700-439 University Ave. Toronto ON M5G1Y8	48,577.23
	Corporation First Capital (Lachenaie) / Desjardins Sécurité financière		7600, boulevard Viau RDC 113 Montréal QC H1S 2P3	13,082.17
	Crocs Canada Inc.		400222 P.O. Box 4375 Stn A Toronto ON M5W 0J3	199,889.41
	EDC		150 Slater St Ottawa ON K1A 1K3	5,950.00
	Eleonore Briere-Mireault		402-280, rue du Bord-de-L'Eau Ouest Longueuil QC J4H3Y8	400.00
	ÉNERGIR (formerly Gaz Métro)		Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3	545.60
	Fonds régionaux de solidarité FTQ		4805, boul. Lapinière Brossard QC J4Z 0G2	2,000,000.00
	Galena Société en commandite		2960, boulevard Laurier, bureau 020 Québec QC G1V 4S1	45,055.36
	Geox Canada Inc		100-2110 BLVD Matheson E Mississauga ON L4W 5E1	49,489.65
	Hydro-Québec	Service de Recouvrement	3ème étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3	3,402.74
	Immeuble 705 Ste-Catherine inc.		Jones Lang LaSalle Real Estate Services, Inc. East Tower, 22 Adelaide Street West, 26th Floor Toronto ON M5H 4E3	11,778.19
	Importation 4e Avenue inc.		200-185, avenue Dorval Dorval QC H9S 5J9	91,272.89
	Importations Moda		10847, ave Moisan Montreal QC H1G 4N6	30,266.51
	Indeka Imports Ltd		2120 Bristol Cir Oakville ON L6H 5R3	192,266.74
	Jungle Media		525, Avenue Viger Ouest, 4e Étage Montreal QC H2Z 0B2	54,966.11
	KLAVIYO		125 Summer St. Floor 6 Boston MA 02111 États-Unis	24,145.08
	Lacoste Canada Inc		4200, boul. St-Laurent Montreal QC H2W 2R2	121,727.68
	Lambert Design Inc		3720 Highway Des Laurentides Laval QC H7P 6A9	67,925.83
	Laurie Côté		862, rue Armand-Matte Lévis QC G6V 0G6	1,446.38
	Les Immeubles du Carrefour Richelieu Ltée		2900-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal QC H3A 3J2	17,229.05
	Les Immeubles VGH Saint-Jérôme inc.		106, avenue Gun Pointe-Claire QC H9R 3X3	20,598.28

Liste des créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	$ Réclamation
Non-garanti	Logica Sport		12060, Albert-Hudon Montreal QC H1G 3K7	26,913.89
	M & M Footwear inc.		4350, Thimens St-Laurent QC H4R 2P2	354,843.39
	Maryse Ward Consultante		288, Laporte Laval QC H7G 3X5	764.58
	Mavlo Design		1641, Rodrigue Terrebonne QC J7M 0K1	42,619.80
	Merrell Footwear - Div Of Wolverine World Wide Canada ULC		6225 Millcreek Drive Mississauga ON L5N0G2	110,589.97
	Multi Art		1750, ch. Morrisson Saint-Lin--Laurentides QC J5M 1W7	2,333.99
	Nationex		3505, boul. Losch Saint-Hubert QC J3Y 5T7	18,592.22
	New Balance Canada Inc		PO Box 4283, Postal Station A Crocs Canada Inc. Toronto ON M5W 5W6	109,719.25
	Nike Canada Ltd		PO Box 4090 Station A Toronto ON M5W 0E9	552,178.55
	North American (Boucherville) Corp. et CREIT (Boucherville) Limited Partnership		Centrecorp Management Services Ltd 2851, John Street, Suite 1 Markham ON L3R 5R7	18,829.21
	Olivier Garneau		607 - 2100, rue René Longueuil QC J4K 0C7	1,006.03
	Omnitrans Inc		4300, Jean-Talon Ouest Montreal QC H4P1W3	63,380.06
	Ontrea Inc.		Primaris Management Inc. 20, Queen Street West, suite 500 Toronto ON M5H 3R4	268,481.49
	OPM Pros Marketing Corp		4990, Jean Talon Ouest Montreal QC H4P 1W9	6,927.90
	Orimar Marin (Bona Fide)		98 Edington St Moncton NB E1E0G6	805.00
	Place Rosemère inc.		Morguard Investments Limited 401, Labelle Boulevard Rosemère QC J7A 3T2	29,970.21
	Place Versailles Inc.		300-5125, rue du Trianon Montréal QC H1M 2S5	24,167.53
	Postes Canada		. Montréal QC	9,561.34
	Proaction Informatique Inc.		666, rue de la Coulée Sainte-Julie QC J3E 1J9	376.55
	Proactive Supply Chain Group Qc Inc.		610, rue Notre-Dame Est Montréal QC H1N0E1	2,948.52
	Puma Canada Inc.		165 Galaxy Blvd Ste 201 Toronto ON M9W 0C8	178,086.32
	Revenu Québec	Direction régionale du recouvrement	3800, rue de Marly, secteur 6-4-5 C.P. 27760, succursale Terminus Québec QC G1K 0L9	1.00
	Rewind Software inc.		Commerce Court West 199 Bay St., suite 5300 Toronto ON M5L 1B9	2,970.17
	Riskified Inc		220 5Th Avenue 2Nd Floor New York NY 10001 États-Unis	625.84

Liste des créanciers

Dans l'affaire de la proposition de
9533-6293 QUÉBEC INC.
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	$ Réclamation
Non-garanti	Rogers		333 Bloor Street East, 10th Floor Toronto ON M4W 1G9	3,259.56
	Secur Plus		7535, Henri-Bourassa Est Montreal QC H1E1N9	174.76
	Service de livraison Onship		680, avenue Victoria, Bureau 147 Saint-Lambert QC J4P 3S1	7,867.91
	Shopify (USA) inc.		151 O'Connor St., Ground Floor Ottawa ON K2P 2L8	13,797.00
	Shopify inc.		151 O'Connor St. Ground Floor Ottawa ON K2P 2L8	435,715.00
	Skechers Usa Canada Inc		PO Box 4283 Toronto ON M2J 4A6	1,159,425.65
	Société de Développement Commercial		160, boul. de l'Hôpital, bureau 202 Gatineau QC J8T 8J1	608.47
	Société en Commandite Dma Laurier Québec		Jones Lang LaSalle Real Estate Services, Inc. East Tower, 22 Adelaide Street West, 26th Floor Toronto ON M5H 4E3	52,598.76
	Société en Commandite Immeubles Mega Centre Ste-Foy No. 1		4120, rue Sainte-Catherine Ouest, 5e étage Westmount QC H3Z 1P4	393,321.22
	The North Face - Vf Outdoor Canada Co		3260, Guenette St Saint Laurent QC H4S 2G5	93,730.44
	Trend Marketing Wholesale Inc		1500 Lodestar Rd Toronto ON M3J 3C1	160,442.44
	Under Armour		169 Enterprise Blvd Unionville ON L6G 0E7	138,320.95
	VFC - Jansport		T6106 P.O. Box 6100 Postal Station F Toronto ON M4Y 2Z2	15,914.43
	Vision Propre Inc.		3809, rue Groulx Laval QC H7E 1H8	643.86
	Visual Box inc.		1605, rue d'Iberville Montréal QC H2K 3B8	6,323.63
	Waste Connections of Canada Inc.		6220 Hwy 7, Suite 600 Woodbridge ON L4H 4G3	81.93

PIÈCE « D »

Restructuration Deloitte inc.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

www.deloitte.ca

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-11-067094-264
SUR. : 41-3358866

C O U R S U P É R I E U R E
(en matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9533-6293 QUÉBEC INC.
(F.A.R.S. : GLOBO CHAUSSUSRES)

DÉBITRICE

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS, tenue par visioconférence, le 30 octobre 2026, à 11 h.

PRÉSENCES :

- Benoît Clouâtre, président de l'assemblée;
- Éric Vincent, représentant du Syndic;
- Mathieu Laforest, représentant du Syndic;
- Brigitte Tremblay, représentante du Syndic;
- Steven Poirier, représentant de la Débitrice;
- Benito Paquette, représentant de la Débitrice;
- Me Marie-Claude Gaudreau, avocate de la Débitrice;
- William Anidjar représentant des créanciers ci-après :
  - Asics Canada Corporation;
  - Geox Canada inc.;
  - Columbia Sportswear Canada LP;
  - Wolverine World Canada ULC;
  - Birkenstock Canada ltd;
  - Skechers USA Canada inc.;
  - Puma Canada inc.
- Me Alexandre Forest, représentant des créanciers ci-après :
  - Corporation First Capital;
  - Immeuble 705 Ste-Catherine;
  - SEC DMA Laurier Qc et Ivanhoé;
  - SEC Immeuble Mega Centre Ste-Foy No 1 inc.
- Robert Flett, représentant du créancier M & M Footwear;
- Julie O'Donnell représentante du créancier Cole Haan Canada ULC;
- Florence d'Auteuil représentante du créancier Lambert Design inc.;
- Jonathan English Horth représentant du créancier Fonds régionaux de solidarité FTQ;
- Peter Rayes représentant du créancier Fonds régionaux de solidarité FTQ;
- David Galarneau, observateur;
- Christine Smith, représentante du créancier Skechers USA Canada inc.;
- David Beecroft, représentant du créancier Skechers USA Canada inc.;

- Stephan Frisco, représentant du créancier Skechers USA Canada inc.;
- Me Élise Malenfant, représentante du créancier 9139-4528 Québec inc.;
- Sabrina Trottier, représentante du créancier Plus Company Ignition inc.;
- David Galarneau, obsevateur;
- Guillaume Martel, observateur.

QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 11 h.

PRÉSENTATION DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉBITRICE ET DU SYNDIC

Le président de l'assemblée présente les représentants de la Débitrice et du Syndic à l'assemblée.

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA PROPOSITION

Préalablement à la tenue de l'assemblée, les créanciers ont reçu une copie du *Rapport du syndic sur la proposition*. Le représentant du syndic invite l'assemblée à lui poser des questions au sujet du Rapport du syndic sur la proposition et répond à celles-ci.

PROPOSITION AMENDÉE

Préalablement à la tenue de l'assemblée, une proposition amendée datée du 29 octobre 2026 (la « **Proposition amendée** ») a été transmise à l'assemblée par courriel, Le représentant du syndic invite l'assemblée à lui poser des questions au sujet de la Proposition amendée et répond à celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTION

Le président de l'assemblée invite l'assemblée à poser ses questions aux représentants de la Débitrice ou aux représentants du syndic.

EXAMEN DES PREUVES DE RÉCLAMATION REÇUES

Le représentant du syndic informe l'assemblée que le syndic poursuit son examen (art. 135 LFI) de certaines preuves de réclamation reçues, y compris celles des créanciers ci-après :

- SEC Immeuble Mega Centre Ste-Foy;
- Revenu Québec.

Le président de l'assemblée informe l'assemblée que les preuves de réclamation des créanciers ci-après sont notées comme contestées (par. 108(3) LFI). Ces créanciers pourront voter, sous réserve d'invalidation du vote, au cas où la contestation serait maintenue.

- SEC Immeuble Mega Centre Ste-Foy;
- Revenu Québec.

VOTE SUR LA PROPOSITION AMENDÉEE

Le président de l'assemblée des créanciers procède au décompte des votes reçus des créanciers.

Le président de l'assemblée présente le résultat du vote des créanciers sur la Proposition amendée, lequel est présenté dans le tableau ci-après.

	Pour	Contre	Total
En valeur	6 490 703,79 $	900 878,09 $	7 391 581,88 $
	87,81 %	12,19 %	100,00 %
En nombre	34	2	36
	94,44 %	5,56 %	100,00 %

Le président de l'assemblée déclare la Proposition amendée dûment approuvée.

NOMINATION D'INSPECTEUR

La Proposition amendée prévoit la possibilité de nommer jusqu'à cinq (5) inspecteurs.

Les quatre (4) personnes ci-après sont nommées inspecteurs par l'assemblée :

- Me Alexandre Forest;
- William Anidjar;
- Brian Dabarno;
- Christine Smith.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'agenda étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 32.

Fait à Montréal ce 30 octobre 2026.



Benoît Clouâtre
Président de l'assemblée



Éric Vincent
Représentant du Syndic

Nº : 500-11-067094-264

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
9533-6293 QUÉBEC INC.
Débitrice / Requérante

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

PIÈCE R-7

ORIGINAL

ME MARIE-CLAUDE GAUDREAU
marie-claude.gaudreau@groupetcj.ca

Notre dossier : **9021870-4**

Nature du recours : Proposition
Montant : -

TCJ DROIT ET SERVICES-CONSEILS

2207, rue King O., # 310
Sherbrooke (Québec) J1J 2G2
T : 819 791-3326 / F : 819 791-3328
notifications@groupetcj.ca

Brossard – Granby – Laval – Montréal – Québec - Saint-Hyacinthe - Sherbrooke

Code : BT 1670